



Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 10 mars 2026 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 181, rue Principale, à laquelle sont présents les conseillers(ères), Frédéric Desrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion et Sylvain Gagnon, qui forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. Les conseillers aux postes no. 5 et no. 6, messieurs Roger Nadeau et Sylvain Morin, sont absents.

Monsieur Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier, est présent et assume le secrétariat.

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte. Il est 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2026-03-060

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 10 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- D'adopter l'ordre du jour qui suit :

	Description
1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
5.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5.1	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2026-02-10
6.	ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 28 FÉVRIER 2026
7.	COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 FÉVRIER 2026
8.	CONSEIL MUNICIPAL :
8.1	BOURSES D'ETUDES 2026
9.	ADMINISTRATION :
9.1.	PERSONNES ENDETTEES AUPRES DE LA MUNICIPALITE
9.2.	ORGANISATION MUNICIPALE DE SECURITE CIVILE
9.3.	FORMATION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
9.4.	RAPPORT AU MINISTERE DE LA LANGUE FRANÇAISE (MLF)

9.5.	RESSOURCES HUMAINES
9.6.	TARIFICATION SAE 2026
10.	LÉGISLATION :
10.1	ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX
10.2	ADOPTION DU REGLEMENT 2026-278 RELATIF A LA TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX
10.3	ADOPTION DU REGLEMENT 2026-279 CONCERNANT LE BON ORDRE ET LA PAIX PUBLIQUE
10.4	PROJET DE REGLEMENT 2026-280 MODIFIANT LE REGLEMENT 2023-250 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES
11.	VOIRIE-TRAVAUX PUBLICS
11.1.	APPEL D'OFFRES – MATERIAUX GRANULAIRES
11.2.	APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'ASPHALTAGE
11.3.	APPEL D'OFFRES – ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE
11.4.	BALAYAGE DES RUES
11.5.	DEBROUSSAILLAGE DES FOSSES
11.6.	ENTRETIEN PAYSAGER DES AMENAGEMENTS MUNICIPAUX
11.7.	MUNICIPALITE D'AUDET - DEMANDE D'AUTORISATION
12.	HYGIÈNE DU MILIEU - EAU POTABLE ET ÉGOUT :
12.1	REPARATION D'UNE POMPE
13.	MATIÈRES RÉSIDUELLES :
13.1	PROJET PILOTE – COLLECTE DES RESIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)
14.	SERVICE INCENDIE :
14.1	ACHAT DE HUIT PNEUS
14.2	RAPPORT ANNUEL DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE (SCRI)
14.3	TEST DE ROUTE ET DE POMPES
15.	URBANISME :
15.1	RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR EN BATIMENT ET ENVIRONNEMENT
15.2	ÉGLISE DE SAINT-LUDGER – DEPOT DU RAPPORT SUR LA VALEUR PATRIMONIALE
16.	LOISIRS :
17.	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE COMMANDITE
17.1	FONDS DE DEVELOPPEMENT EOLIEN
17.2	FONDATION CINQUIÈME SAISON
17.3	PROGRAMME CIRCONFLEXE – SIGNATURE DE L'ENTENTE
18.	ACTIVITES D'INVESTISSEMENT
18.1	TECQ 2024-2028 – MANDAT A LA FIRME EXP
19.	CORRESPONDANCE :
19.1.	MRC – INFO-TRAVAUX

19.2.	PROGRAMME DE RACHAT DES ARMES A FEU – APPUI A LA VILLE DE GRACEFIELD
20.	VARIA :
20.1.	ORGANISME L'ENSOLEILLEE
20.2.	CENTRE DES FEMMES – PROGRAMMATION DE MARS 2026
21.	RAPPORT D'ACTIVITÉS :
22.	MOT DU MAIRE
23.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

5. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

5.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 10 FEVRIER 2026

Résolution 2026-03-061

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 et en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT AU 28 FÉVRIER 2026

L'activité de fonctionnement au 28 février 2026 est déposée.

7. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 février 2026

7.1 ACCEPTATION DES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2026

Résolution 2026-03-062

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession les documents relatifs aux comptes payés au 28 février 2026 :

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger approuve les paiements suivants :

- La liste suivante des salaires et paiements émis au mois de février 2026 :
 - Salaires (4 semaines) : 39 198,17 \$
 - Incompressibles et autres paiements : 26 106,33 \$
- Dépenses par carte de crédit – février 2026 2 306,27 \$

ADOPTÉE

7.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2026

Résolution 2026-03-063

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession la liste des comptes à payer au 28 février 2026 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le directeur général à procéder au paiement des comptes à payer au 28 février 2026, pour un montant totalisant 55 966,11 \$.

ADOPTÉE

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 BOURSES D'ÉTUDES 2026

Résolution 2026-03-064

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ludger a réservé par voie de la résolution 2026-02-054 une enveloppe de 1 000 \$ pour attribuer des bourses d'études aux finissant·e·s du secondaire 5, et a fixé le montant maximum à verser par étudiant·e à 250 \$;

ATTENDU QUE parmi les conditions pour y avoir droit l'étudiant·e doit écrire une lettre avant le 6 mars 2026 et être présent·e à la séance du conseil du 10 mars 2026 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ludger a fait suivre l'information par ses réseaux habituels de communication, infolettres et réseau social notamment ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

- DE confirmer la présence et l'inscription des étudiant·e·s suivant.e.s :
 - Monsieur Hubert Pépin
 - Madame Rose-Anna Pépin
 - Madame Maïka Paquette-Rodrigue
 - Madame Marie-Pier Fecteau ;
- DE souhaiter à ces étudiant·e·s présent·e·s tout le succès qu'elles et ils méritent pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et pour la réalisation de leurs projets ;
- DE rappeler que pour avoir droit à la bourse une preuve de l'obtention du diplôme doit être fournie à la Municipalité au plus tard le 30 octobre 2026.

ADOPTÉE

9. ADMINISTRATION :

9.1 PERSONNES ENDETTEES AUPRES DE LA MUNICIPALITE

Résolution 2026-03-065

CONSIDÉRANT QU'une liste de personnes endettées a été déposée à la table du Conseil municipal, conformément à l'article 1022 du Code municipal ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par deux envois postaux, dont le dernier par courrier recommandé ;

ATTENDU QUE tous les comptes en souffrance ont été réglés en date du 10 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun état de taxes dues n'a été produit en 2026 par le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal ne dépose à la MRC du Granit aucun état d'immeuble à être vendus pour défaut de paiement des taxes en 2026 en prévision de l'enchère à être tenue à la MRC du Granit le mercredi 3 juin 2026.

ADOPTÉE

9.2 ORGANISATION MUNICIPALE DE SECURITE CIVILE

Résolution 2026-03-066

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger reconnaît que la Municipalité est exposée en tout temps à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QU'à cette fin un comité municipal de sécurité civile a été formé ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- QUE la liste 2026 désignant les personnes et leur mandat au sein de l'organisation de la sécurité civile de Saint-Ludger soit adoptée et fasse partie intégrante de la résolution ;
- QUE les personnes figurant sur la liste ont préalablement été contactées et ont accepté leur mandat pour la prochaine année comme membre de l'organisation municipale de la sécurité civile ;
- QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

9.3 FORMATION DUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Résolution 2026-03-067

ATTENDU QUE l'intelligence artificielle (IA) représente un levier de transformation majeur pour l'efficacité des services municipaux et la gestion des données publiques ;

ATTENDU QU'un fournisseur spécialisé, Carange Solutions, offre une solution en IA nommée Munia, adaptée aux besoins des municipalités et conforme à la Loi 25, laquelle a été soumise à l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE cette offre s'accompagne d'une formation technique le 6 mai 2026 sur l'utilisation de l'outil Munia donnée par le fournisseur de la solution IA ;

ATTENDU QUE l'offre de formation peut regrouper l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit, permettant de répartir le coût entre tous les participants ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit agit comme coordonnatrice du projet de formation et s'assurera de la répartition de la facture entre les municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger juge important de former son personnel sur une solution AI, dans le respect notamment des enjeux d'éthique, de sécurité et de confidentialité des données ;

ATTENDU QUE le coût attendu par participant est de 324 \$ et sujet à varier en fonction du nombre d'inscriptions ;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires sont disponibles à même le budget de formation de l'exercice financier en cours ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ADOPTÉE

- QUE la Municipalité de Saint-Ludger confirme sa participation à la formation sur l'intelligence artificielle coordonné par la MRC du Granit prévue le 6 mai 2026 ;
- QUE la Municipalité exprime son intention d'acquérir une licence de l'outil MUNIA au 1^{er} juin 2026, après une période d'essai de trois mois et à satisfaction de son utilisateur, aux coût et conditions convenus ;
- QUE la Municipalité s'engage à partager les bonnes pratiques découlant de cette formation avec les autres membres de la Municipalité, afin de favoriser l'amélioration des compétences et des processus ;
- QUE la Municipalité autorise le paiement d'un montant d'environ 324\$, taxes en sus, après réception de la facture émise par la MRC du Granit ;
- QUE la dépense soit payée à partir du compte : 02-130-00-454 – *Inscription Session de formation.*

ADOPTÉE

9.4 RAPPORT AU MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Résolution 2026-03-068

ATTENDU QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, impose aux municipalités des obligations spécifiques en matière d'exemplarité de l'État et d'utilisation de la langue française dans les communications et les services ;

ATTENDU QUE la direction générale a le mandat de veiller au respect des cadres législatifs régissant les opérations municipales ;

ATTENDU QUE le directeur général a produit et fait suivre au ministère de la Langue française (MLF) le rapport obligatoire relatif à la conformité à la Loi sur la langue française, rapport qu'il dépose également à la table du conseil ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger accuse officiellement réception et accepte le rapport déposé par le directeur général concernant l'application de la langue française ;

ADOPTÉE

9.5 SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – TARIFICATION 2026

Résolution 2026-03-070

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger maintienne, en 2026, les coûts d'inscription en vigueur en 2025.

ADOPTÉE

10. LÉGISLATION :

10.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Résolution 2026-03-071

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ludger veut modifier son règlement de tarification des infrastructures et équipements municipaux ;

ATTENDU QU'il est judicieux d'en donner préalablement les principes directeurs et autres paramètres à l'intérieur d'une Politique ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- D'adopter la Politique de location et de l'utilisation des infrastructures et équipements municipaux dont copie est jointe à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

10.2 ADOPTION DU REGLEMENT 2026-278 RELATIF A LA TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Résolution 2026-03-072

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encadrer par règlement l'utilisation de ses salles et équipements afin d'assurer une gestion équitable, sécuritaire et efficace de ses infrastructures, locaux et équipements ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 10 février 2026 ;

ATTENDU QU'au cours du même conseil tenu le 10 février 2026, l'avis de motion a été donné par le conseiller au poste no. 5, monsieur Roger Nadeau ;

ATTENDU QUE ledit règlement s'appuie sur une Politique qui énonce les principes et orientations préalables aux règles et modalités d'applications ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- QUE le conseil municipal décrète et adopte le règlement 2026-278 dont copie est jointe et fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

10.3 DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT NO. 2026-279 CONCERNANT LE BON ORDRE ET LA PAIX PUBLIQUE

Résolution 2026-03-073

ATTENDU QUE le projet de règlement 2026-279 a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 10 février 2026 ;

ATTENDU QUE lors du même conseil tenu le 10 février 2026 l'avis de motion a été dûment donné par la conseillère au poste no. 3, madame Solange Fillion ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2026-279 dont copie est jointe et fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

10.4 PROJET DE REGLEMENT 2026-280 MODIFIANT LE REGLEMENT 2023-250 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES

La conseillère au poste no.3, madame Solange Fillion, donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance, un projet de règlement no. 2026-280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT No. 2023-250 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS.

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 2026-280 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU REGLEMENT 2023-250 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES

Résolution 2026-03-074

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement relatif à la demande de démolition No. 2023-250.

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tels règlements ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement n° 2026-280 dont copie est jointe et fait partie intégrante à la présente résolution.

ADOPTÉE

11. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

11.1 APPEL D'OFFRES – MATÉRIAUX GRANULAIRES

Résolution 2026-03-075

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'appel d'offres public pour l'approvisionnement de matériaux granulaires, selon les besoins identifiés au budget 2026.

ADOPTÉE

11.2 APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Résolution 2026-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'asphaltage, selon les besoins identifiés au budget 2026.

ADOPTÉE

11.3 APPEL D'OFFRES – ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Résolution 2026-03-077

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Ludger désire se procurer du calcium liquide (abat poussière) afin de pouvoir traiter adéquatement ses chemins ruraux lors de la période estivale ;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de considérer la capacité d'épandage sur une plus grande largeur et la flexibilité de livraison comme des avantages ;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de considérer que la quantité du produit devra suffire pour traiter adéquatement 60 kilomètres de chemins sur une base de 2 500 litres au kilomètre avec une concentration calcium de 35 %

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'épandage d'abat-poussière constitué de chlorure de calcium liquide concentré à 35 % à être effectués en 2026 pour un maximum de 175 000 litres.

ADOPTÉE

11.4 BALAYAGE DES RUES

Résolution 2026-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

- QUE le contrat de balayage de rues soit attribué aux Entreprises SC Classique Service au taux horaire de 165,00 \$, coût de transport (225 \$) et taxes en sus ;
- QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE

11.5 DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS

Résolution 2026-03-079

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger octroie le contrat de fauchage, débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés des chemins ruraux à la firme « Débroussaillement Adam Vachon » pour être effectué aux tarifs ci-après, taxes en sus, pour un budget maximum de 13 500 \$:

Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	121,75 \$ / h
Débroussailleuse avec mât 27 à 33 pieds	126,75 \$ / h

- QUE les travaux soient effectués avant le 15 juillet 2026 ;
- QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE

11.6 ENTRETIEN PAYSAGER DES AMÉNAGEMENTS MUNICIPAUX

Résolution 2026-03-080

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- D'accepter le contrat d'entretien estival 2026 proposé par la firme Paysagers François Lessard, au montant de 2 700 \$, taxes en sus, conformément à la soumission no. 26-6336 produite le 15 janvier 2026.
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-900 – *Comité d'embellissement*.

ADOPTÉE

11.7 MUNICIPALITÉ D'AUDET – DEMANDE D'AUTORISATION

Résolution 2026-03-081

ATTENDU QUE la Municipalité d'Audet doit procéder en 2026 à d'importants travaux de renouvellement de l'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue Principale ;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent, pour une période approximative de quarante-cinq (45) jours ouvrés, la déviation de la circulation locale sur des sections du Rang 7 et de la Route du Moulin, qui sont sous la juridiction de la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Audet sollicite la Municipalité de Saint-Ludger pour un droit d'utiliser ces chemins afin d'établir un réseau de détour de la circulation locale ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger souhaite collaborer au bon déroulement de ces travaux tout en assurant la sécurité des usagers et l'intégrité de ses infrastructures.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

- D'autoriser la Municipalité d'Audet à détourner la circulation locale sur les chemins municipaux de la Municipalité de Saint-Ludger pour la durée des travaux, estimée à environ 45 jours ouvrés ;
- QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise l'installation de toute signalisation temporaire du détour, à la condition d'être préalablement informée.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU – EAU POTABLE ET ÉGOUT

12.1 REPARATION D'UNE POMPE – STATION DE POMPAGE OTJ

ACQUISITION D'UNE POMPE

Résolution 2026-03-082

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

- D'autoriser l'achat d'une pompe neuve de marque Barnes 15Hp, au coût de 12 387,96\$, taxes en sus, conformément à la soumission no. 21017 reçue de l'entreprise Les pompes Fontaine ;
- DE demander à l'entreprise soumissionnaire de diligemment commander, transporter et installer la nouvelle pompe en son emplacement prévu ;
- QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire *02-414-00-526 Ent et réparation – Machineries, outillage et équipement.*

ADOPTÉE

RETOUR DE LA POMPE DEFECTUEUSE

Résolution 2026-03-083

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

- DE demander au fournisseur *Gaétan Bolduc Inc.* qui détient actuellement la pompe défectueuse de la retourner à la Municipalité ;
- QUE toutes dépenses relatives au retour de la pompe soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire *02-414-00-526 Ent et réparation – Machineries, outillage et équipement.*

ADOPTÉE

13. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le directeur général informe le conseil du projet pilote sur la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), qui aura lieu les 31 août et 1^{er} septembre 2026 au garage municipal sis au 129 Rang 1 Sud.

14. SERVICE INCENDIE

14.1 CAMION CITERNE - ACHAT DE 8 PNEUS

Résolution 2026-03-084

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

- D'autoriser l'achat de huit (8) pneus, au coût de 4 377 \$, frais environnemental, pose et taxes en sus, conformément à la soumission no. 303443 reçue le 19 février 2026 de l'entreprise Les Pneus Beaucerons.

- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-02-525 – *Entretien et réparation – camion-citerne*.

ADOPTÉE

14.2 RAPPORT ANNUEL DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE (SCRI)

Résolution 2026-03-085

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de *la Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locale et régionale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance du rapport préparé par le directeur du service incendie, du plan de mise en œuvre prévu pour l'année du Schéma de couverture de risques incendie ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5 préparé par le service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉE

14.3 TEST DE POMPES ET DE ROUTE

Résolution 2026-03-086

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- D'autoriser les tests annuels de pompes et de route par la firme L'Arsenal, au coût de 1 712,40 \$, taxes en sus, conformément à la soumission no. 389 reçue le 24 février 2026.

ADOPTÉE

15. URBANISME

15.1 Rapport annuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Résolution 2026-03-087

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- D'accepter le dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE

15.2 Dépôt du rapport traitant la valeur patrimoniale de l'Église de Saint-Ludger

Le directeur général dépose à la table du conseil le rapport commandé à la ressource de la MRC sur la valeur patrimoniale de l'Église de Saint-Ludger.

16. LOISIRS

Aucun point.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

17.1 FONDS DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DU GRANIT - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Résolution 2026-03-088

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a pour priorité le développement social et économique de son territoire qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de sa communauté ;

ATTENDU QUE le projet intitulé « Aménagement du jardin communautaire écologique de Saint-Ludger » vise à rénover les équipements en place pour valoriser l'environnement local, consolider la qualité de vie de la communauté, renforcer les relations sociales, l'entraide et la coopération et briser l'isolement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre du Fonds de développement éolien du Granit administré par la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part de financement du projet, ainsi que les coûts d'exploitation continus s'y rattachant, le cas échéant ;

ATTENDU QUE les modalités du programme d'aide financière exigent l'adoption d'une résolution du conseil municipal autorisant le dépôt de la demande ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- D'autoriser le dépôt auprès du Fonds de développement éolien du Granit par et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, pour la réalisation du projet ;
- De désigner madame Solange Fillion responsable de la réalisation du projet et le directeur général responsable de la reddition de compte.

ADOPTÉE

17.2 FONDS DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DU GRANIT – DEUXIEME DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Résolution 2026-03-089

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a pour priorité le développement social et économique de son territoire qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de sa communauté ;

ATTENDU QUE l'espace vert autour du four à bois de la Municipalité de Saint-Ludger est devenu un lieu de rassemblement important entre voisins et visiteurs, propice à des discussions et susceptible

de briser l'isolement, grâce au four à pain traditionnel qui invite à une expérience culinaire et sociale unique ;

ATTENDU QUE le projet intitulé « Aménagement du parc du four à bois communautaire de Saint-Ludger » vise à ajouter une surface stable, soit une dalle de béton et des places pour s'asseoir avec des tables à pique-nique ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre du Fonds de développement éolien du Granit administré par la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part de financement du projet, ainsi que les coûts d'exploitation continus s'y rattachant, le cas échéant ;

ATTENDU QUE les modalités du programme d'aide financière exigent l'adoption d'une résolution du conseil municipal autorisant le dépôt de la demande ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- D'autoriser le dépôt auprès du Fonds de développement éolien du Granit par et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, pour la réalisation du projet ;
- De désigner madame Carole Duplessis responsable de la réalisation du projet et le directeur général responsable de la reddition de compte.

ADOPTÉE

17.3 CONTRIBUTION FINANCIERE A LA FONDATION MAISON LA CINQUIEME SAISON

Résolution 2026-03-090

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- QU'une aide financière de 100\$ soit versée à la Fondation Maison La Cinquième Saison, en support à la mission de l'organisme sur le territoire de la MRC du Granit.
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE

17.4 PROGRAMME CIRCONFLEXE – SIGNATURE DE L'ENTENTE

Résolution 2026-03-091

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été demandée et obtenue dans le cadre du programme Circonflexe, pour un montant équivalant à 7 140,20\$, contribuant à l'objectif de la Municipalité de Saint-Ludger de favoriser l'accès gratuit à des équipements sportifs et de plein air pour ses citoyennes et citoyens ;

ATTENDU QUE le programme Circonflexe est géré par le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) et qu'une entente doit être signée avec celui-ci pour recevoir le financement ;

ATTENDU QU'une reddition de compte finale devra être faite avant le 10 mars 2027 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- De désigner le Directeur général, monsieur Bernard Roy et l'autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative au versement de l'aide financière consentie dans le cadre du programme Circonflexe.

ADOPTÉE

18. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

18.1 TECQ 2024-2028 – MANDAT A LA FIRME EXP

Résolution 2026-03-092

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger mandate la firme EXP pour produire les plans et devis nécessaires à l'implantation permanente des équipements du puits municipal sis derrière le centre communautaire de Saint-Ludger, conformément à l'offre reçue en date du 16 février 2026, au coût de 71 500 \$.
- QUE le coût du mandat soit payé à partir des sommes disponibles au compte *03-310-44-521 TECQ – Honoraires professionnels*

ADOPTÉE

19. CORRESPONDANCE

19.1 MRC – INFO-TRAVAUX

Le directeur général dépose les derniers info-travaux reçus de la MRC du Granit relativement aux travaux d'avancement sur le site du parc éolien Haute-Chaudière

19.2 DEMANDE D'ANNULATION DU PROGRAMME DE RACHAT DES ARMES A FEU DU GOUVERNEMENT FEDERAL

Résolution 2026-03-093

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a mis en place le programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités québécoises ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent souvent du marché noir et non du marché légal ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à ce programme, en raison notamment de ses impacts, de l'appropriation des ressources policières et de la non-considération d'autres priorités en matière de sécurité publique ;
- QUE la Municipalité de Saint-Ludger souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité absolue ;
- QUE la Municipalité de Saint-Ludger exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu, etc., qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée ;
- QU'une copie de la présente résolution soit envoyée
 - o Au ministre fédéral de la Sécurité publique
 - o Au ministre de la Sécurité publique du Québec
 - o Au premier ministre du Québec
 - o Au ministre et député de Beauce-Sud
 - o À la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - o À l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ADOPTÉE

20. VARIA

20.1 ORGANISME L'ENSOLEILLÉE

La programmation des activités pour le mois de mars 2026 de l'organisme L'Ensoleillée est déposée à la table du conseil.

20.2 CENTRE DES FEMMES – PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

La programmation des activités pour le mois de mars 2026 du Centre des femmes de la MRC du Granit est déposée à la table du conseil.

21. RAPPORT D'ACTIVITÉS

21.1 BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs qui devaient être appliqués ont été éliminés, comme demandé.

21.2 COLUDE

Une rencontre a eu lieu avec l'inspecteur municipal, à propos du projet de construction de l'édifice du parc industriel projeté.

21.3 MADA

Une stratégie auprès des aîné·e·s de Saint-Ludger est en développement pour augmenter leur taux de réponse aux questionnaires soumis à la population relativement à la l'implantation de la politique MADA.

22. MOT DU MAIRE

- 22.1** Une rencontre des maires du secteur Chaudière, se tiendra le 13 mars 2026, à Sainte-Cécile ;
- 22.2** Un projet de circuit cycliste dans les rangs municipaux y est entre autres discuté ;
- 22.3** Monsieur le maire a également assisté dans le dernier mois à une rencontre de Vigie-Santé.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2026-03-094

ATTENDU QUE tous les sujets à l'ordre du jour ont été épuisés ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

- De lever la séance ordinaire. Il est 21 h 02.

ADOPTÉE

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Denis Poulin, Maire

Bernard Roy, directeur général et
greffier-trésorier